



Siège social et correspondance :
Comité Départemental de Pétanque et Jeu Provençal
Espace associatif Clément Marot, Place Bessières bureau 210 - 46000 CAHORS
☎ 05 65 35 50 74 - e-mail : cd46@petanque.fr

Destinataires : Clubs lotois

Objet : Appel à candidatures du Comité Directeur Départemental

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents,

Conformément à nos statuts, les postes vacants au sein du Comité Directeur doivent être pourvus lors de l'Assemblée Générale suivante. C'est ainsi que 3 postes sont à pourvoir dont au moins une féminine en vertu de l'article 10 desdits statuts (proportion minimale de sièges pour les féminines fixé à 25 %.) L'élection aura donc lieu à LABASTIDE MURAT (46) lors du Congrès Départemental le 28 novembre 2026 selon le mode de scrutin plurinominal.

Les candidatures, qui devront impérativement respecter les critères d'éligibilité prévus par les articles 12 et 13 desdits statuts, **seront à adresser par courrier recommandé avec accusé de réception** au siège du Comité Départemental de Pétanque et Jeu Provençal, Espace Clément Marot – Place Bessières – 46000 CAHORS le cachet de la poste faisant foi (s'assurer que la date soit apposée par la Poste sur l'enveloppe) **ou par courriel à cd46@petanque.fr, au plus tard le 30 octobre 2026 à minuit,**

Elles devront être établies sur papier libre, signées et comporter les renseignements suivants : Nom, Prénoms – Date de Naissance – Adresses (postale, mail - N° de téléphone) – profession, pour les retraité(e)s : l'ancienne activité également – N° de licence – Responsabilités actuelles comme dirigeant(e) – joindre une photo d'identité récente pour être projetée sur grand écran lors de la présentation des candidat(e)s et un extrait de casier judiciaire n°3. (<https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml>). Elles devront préciser les motivations du candidat (compétences et/ou centre d'intérêts).

Important :

Conditions d'éligibilité

- Être majeur au jour de sa candidature et jouir de ses droits civiques
- Être licencié depuis plus de six (6) mois à la F.F.P.J.P au moment de sa candidature dans un club ayant son siège social dans le département du Lot concerné au moment de l'élection
- Être en règle avec son Club

Il appartiendra aux candidat(e)s de s'assurer que leur candidature a bien été enregistrée, toutes celles qui seraient incomplètes ne seront pas prises en compte.

Nous vous remercions par avance de porter cette information à la connaissance de vos administré(e)s.

En attendant le plaisir de vous rencontrer, recevez, Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, nos salutations amicales et sportives les meilleures.

La Présidente par intérim du CD46

Josette FOUGERET